

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

DECRET N° 97-368 DU 28 JUILLET 1997

**Portant nomination à titre  
normal et militaire dans l'Ordre  
National du Bénin**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret n° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets 88-337 du 29 Août 1988 et 89-221 du 15 Juin 1989 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès-Verbal de la session ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin, tenue du 02 Juin au 1er Juillet 1997 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre ;

.../...

**DECRETE :**

**Article 1er :** Est nommé à titre normal et militaire au grade de Chevalier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter de la réception, l'Intendant-Militaire de 1ère classe OCHOUMARE Daniel, Officier Supérieur des Forces Armées Béninoises.

**Article 2 :** Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 28 JUILLET 1997

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin par intérim,



**Grégoire-Gilbert GBENOU**

**Ampliations :** PR 6 - AN 4 - MINISTERES 18 - GCONB 20 - CS 2 - SGG 4 -  
MESGPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-  
FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESEE 1.